



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MARS 2009

Le Conseil Municipal a été convoqué le 12 mars 2009.

La séance est ouverte à 20 heures en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Christian HURTHER qui a donné procuration à Jean-Marc KELLER, Thierry WENDLING qui a donné procuration à Robert GASSER, Anne-Catherine LIPP qui a donné procuration à Nathalie HECKMANN, Michèle BISCHOFF qui a donné procuration à Laurence MULLER-BRONN, Estelle BRONN qui a donné procuration à Philippe SCHAEFFER et Emile PFISTER qui a donné procuration à Philippe TARDOT.

ORDRE DU JOUR

Point unique : Restructuration fonctionnelle et extension du gymnase : choix du maître d'œuvre.

RESTRUCTURATION FONCTIONNELLE ET EXTENSION DU GYMNASSE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE
--

Le Maire rappelle qu'à l'issue de la 2^{ème} réunion du jury, Architecture Concept (Equipe B) et JP. GILCH- F.KALK – L.GILCH (Equipe D) ont été classés ex-aequo. Conformément à l'article 70 du Code des Marchés Publics, une négociation a été entreprise par le Maire en qualité de Personne Responsable du Marché avec les deux lauréats. Elle a porté principalement sur l'engagement des deux équipes à prendre en compte les remarques du jury dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet définitif.

Il cède la parole à M. Marcel PARISOT, programmiste, afin de présenter les deux projets et d'analyser les réponses apportées aux questions soulevées à l'issue du Jury.

Equipe B :

Le coût prévisionnel des travaux établi par ARCHITECTURE Concept, tenant compte des remarques et demandes du jury est de 2 856 000.00 € HT, soit 3 415 776.00 € TTC

Après négociation, le taux de rémunération est de 12.40 % sur la base de 2 762 000.00 € selon décomposition suivante : Mission de base loi MOP 9.50% , EXE (études d'exécution) 1.50%, OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) 1.20%, SSI (système sécurité incendie) 0.20%.

Equipe D :

Le coût prévisionnel des travaux établi par JP. GILCH- F.KALK – L.GILCH tenant compte des remarques et demandes du jury est de 2 796 140.00 € HT, soit 3 344 183.44 € TTC

Après négociation, le taux de rémunération est de 11.50 % sur la base de 2 700 000.00 € selon décomposition suivante : Mission de base loi MOP 10.50%, Missions complémentaires 1%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment des articles 70 et 74-II,

Vu le règlement du concours,

Considérant l'avis du jury constitué à cet effet et réuni les 07 janvier 2009 et 09 mars 2009,

Considérant les négociations avec les équipes classées 1ères ex-aequo,

Considérant la décision de la Personne Responsable du Marché de retenir l'équipe ARCHITECTURE CONCEPT,

Considérant la qualité des prestations remises et la proposition du jury de verser la somme de 9 500 € HT à chaque équipe, cette somme valant avance sur futurs honoraires pour l'équipe lauréate,

- **prend acte** du résultat des négociations concluant à la désignation de l'équipe lauréate composée de
 - Architecte mandataire : ARCHITECTURE CONCEPT,
 - BET Structures béton et bois : SIB Etudes
 - BET Fluides et électricité : BET POIREL + INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT,
 - BET SSI : INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT,
 - Economiste : ECONOMIE 2,
 - HQE : SOCOTEC,
 - Acousticien : EURO SOUND PROJECT-ESP,
 - OPC : MP Conseil
- **désigne** l'équipe ARCHITECTURE CONCEPT de Schiltigheim, maître d'œuvre lauréate de l'opération « Restructuration fonctionnelle & extension du gymnase »

- **autorise** le Maire à signer avec le groupement précité le marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 342 488.00 € H.T., soit 409 615.65 € T.T.C et tous autres actes et documents utiles à la présente délibération,
- **approuve** le montant prévisionnel des travaux,
- **approuve** le montant des indemnités à payer à chaque concurrent,
- **autorise** le Maire à déposer au nom de la Commune, la demande de permis de construire ainsi que tout acte administratif afférent à la restructuration et extension du gymnase.

Marc-Daniel ROTH	Laurence MULLER-BRONN (procuration de Michèle BISCHOFF)	Philippe TARDOT (procuration de Emile PFISTER)	Anne-Marie KLIPFEL
Philippe SCHAEFFER (procuration de Estelle BRONN)	Christian HURTHUR (procuration à Jean-Marc KELLER)	Thierry WENDLING (procuration à Robert GASSER)	Jean-Marc KELLER (procuration de Christian HURTHUR)
Yves MARTZ	Nathalie HECKMANN (procuration de Anne-Catherine LIPP)	Robert GASSER (procuration de Thierry WENDLING)	Anne-Catherine LIPP (procuration à Nathalie HECKMANN)
Mohamed EL ARBAOUI	Gilbert GEORGES	Monique WEBER	Hubert ARBOGAST
Michèle BISCHOFF (procuration à Laurence MULLER-BRONN)	BRONN Estelle (procuration à Philippe SCHAEFFER)	Sébastien SCHUEBER	Isabelle WERTH
Sylvia GASSER	Roger HOLZER	Emile PFISTER (procuration à Philippe TARDOT)	